

Zeitschrift: Schweizerisches Forst-Journal
Band: 4 (1853)
Heft: 7

Artikel: Arbres remarquables
Autor: D.d.J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-673416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Betrieb mit planmäßiger Ordnung einzuführen, ohne welche alles nur Halbheit ist. Glarus hat vorerst kaum Holz genug, um den eigenen Bedarf der Bevölkerung und der ungeheuern Fabriken zu befriedigen und wäre einmal zu viel vorhanden, so ist herrliche Gelegenheit geboten, sich einen weiteren Handel nach dem Zürichsee zu eröffnen. Möchten die Bestrebungen der Behörden gelingen, den Gemeinden diejenigen Einsichten zu eröffnen, die ihren eigenen und gewiß nachhaltigen Vortheil allein zum Zwecke haben, ehe es zu spät ist.

Walo von Greyerz.

ARBRES REMARQUABLES.

Il y a longtemps déjà que j'ai commencé à réunir quelques notes sur les arbres remarquables que je rencontrais en divers lieux. Il me paraissait intéressant de conserver ainsi le souvenir de ces phénomènes du règne végétal. Peut-être l'occasion se présenterait-elle de réunir ces notes dans quelque journal forestier. En contribuant par-là à mettre ces arbres encore plus en évidence, cela pouvait avoir pour effet de les entourer d'un nouveau respect et de prolonger peut-être leur durée.

Pendant longtemps l'occasion a manqué; les forestiers suisses n'avaient entr'eux aucun organe public de communication. En attendant mes notes s'augmentaient; mais aussi plusieurs de ces beaux arbres ont disparu. Raison de plus pour conserver leur souvenir. Sollicité par l'appel, renfermé dans une des livraisons de notre journal, de l'année dernière, je reprends mes notes et j'en extrais les passages les plus remarquables.

Au fond de la gorge de Covatannaz, District de Grandson, l'Arnon prend sa source au pied d'un paroi de rochers tournée à l'Est. Cette petite rivière sort du pied du rocher, la localité est fraîche, le sol renfermé dans

cet endroit une forte proportion d'humus. Deux énormes lierres, *Hedera helix*, tapissaient la paroi de rocher jusque à une grande hauteur; le pied de chacun d'eux formait un véritable tronc d'arbre, au moins de la taille d'un homme jusqu'aux premières fortes ramifications. L'un d'eux mesurait, lorsque je les vis, seize pouces de diamètre et l'autre, neuf pouces. Dès lors on les a coupés. Le plus gros tronc était creux, le second était parfaitement sain.

Dans le jardin de feu Monsieur le colonel de Mestral St. Saphorin, à Aubonne, on voyait autrefois plusieurs arbres remarquables. Au nombre de ceux-ci, se distinguaient par leur taille deux houx (*Ilex aquifolium*) de trente pieds de haut sur cinq et sept pouces de diamètre. Deux énormes pruniers, ou cerisiers à grappes (*Prunus padus*) avaient atteint trente cinq pieds de haut sur plus de deux pieds de diamètre. Aujourd'hui ces arbres ont disparu; mais on voit encore dans le même jardin le plus magnifique *Gleditschia triacanthos*, que l'on puisse trouver loin à la ronde. L'année dernière il mesurait rez terre cent onze pouces suisses de circonférence; à trois pieds de terre il est plus gros et mesure 122 pouces de circonférence. A cinq pieds de terre il se divise en cinq grosses branches de diamètre approximatif de 13, 16, 18 et 20 pouces. Ces quatre tiges soutiennent une magnifique couronne qui élève sa cime à environ quatre-vingt pieds de terre, plutôt au-delà qu'au-dessous. Isolé au milieu du gazon ce superbe arbre qui est encore dans son accroissement le plus vigoureux, recouvre un espace d'au moins cinquante pieds de diamètre. Son âge peut être évalué de 70 à 80 ans.

La commune de Lausanne possède sur le territoire de celle de Prilly un tilleul, connu sous le nom du gros tilleul de Prilly. Il croit isolé sur une place publique dont le sol, tout autour de l'arbre est battu comme l'aire d'une route. La partie du tronc voisine des racines pré-

sente un renflement considérable ; mesurée à un pied de terre, la circonférence est de 366 pouces.

A cinq pieds du sol, la circonférence de l'arbre est de 230 pouces, je l'avais trouvée de 224 pouces il y a une dizaine d'années. Sa hauteur est de 85 à 90 pieds. Il étend ses branches assez également autour de son tronc ; il couvre un espace arrondi de 85 pieds de diamètre, soit de plus de 5600 pieds carrés. Ce bel arbre n'a pas un rameau sec, son feuillage est bien nourri, il se couvre annuellement de fleurs en abondance. On ne connaît pas la date de sa plantation, on sait seulement qu'on afficha sur sa tige la proclamation de la réformation ; il était donc déjà un arbre remarquable il y a près de 320 ans.

En 1834, j'ai fait abattre dans un pré situé au-dessus de Vevey, en terrain fertile, profond, anciennement tourbeux, un fort gros cerisier, dont depuis plusieurs années on ne pouvait recueillir aucun fruit. Il portait cependant encore de petites cerises noires ; mais croissant à l'extrémité de branches longues et flexibles, comme celles d'un saule pleureur, on ne pouvait y atteindre sans danger. Cet arbre mesurait 122 pouces de circonférence à 3 pieds de terre, et dépassait 50 pieds en hauteur. On comptait 110 anneaux concentriques sur le tronc ; mais ils étaient peu distincts au centre, le cœur étant atteint de pourriture. Les anneaux extérieurs avaient encore une ligne d'épaisseur et vers l'âge de 40 à 50 ans, l'arbre en avait produit de 6 lignes. Débité en buches cet arbre a donné un peu au-delà de six moules de bois refendu et 161 fagots. En évaluant la souche qui était fort grosse, à 15 pieds seulement, ce cerisier aurait atteint au moins 455 pieds cubes !

En 1844, en traversant avec Mr. l'inspecteur des forêts de Meuron la partie supérieure du Chanet du Landeron, forêt située sur une croupe aplatée, au pied du Jura, entre les lacs de Bienne et de Neuchâtel, dans un sol argile-calcaire, mélangé de fragments de rochers cal-

caires et assez profond, nous avons mesuré deux chênes magnifiques.

L'un de 45 pouces de diamètre à 4 pieds du sol, avait 96 pieds de haut. La tige droite et bien formée, s'élevait à 47 pieds sans aucune branche. La couronne était belle et l'arbre paraissait encore vigoureux; deux des branches inférieures étaient cependant sèches et un renflement du tronc, tout au pied de l'arbre, indiquait que l'intérieur pourrait bien être atteint de pourriture.

Un autre chêne, situé près du précédent, mesurait 70 pouces de diamètre à 2 pieds du sol et 54 $\frac{1}{2}$ pouces à 3 pieds plus haut. Cet arbre était fortement taré. Cependant il végète encore assez bien, car il a formé un bourrelet vigoureux au bord d'une plaie occasionnée par la foudre. La longueur de la tige, telle qu'on aurait pu l'utiliser comme bois de service ou de construction, était de 50 pied; la hauteur totale de l'arbre, 93 pieds. Plusieurs chênes pareils ont été abattus dans cette même forêt ces dernières années; ils comptaient au-delà de 400 anneaux concentriques.

En 1845, en me rendant de la Chaux-de-fonds au Pélard, j'ai mesuré derrière les Rochettes un saule marceau (*salix caprea*) de 74 pouces de circonférence, sur 30 pieds de hauteur. Il avait la forme d'un gros pommier.

A quelque distance de là, passant aux Valanorons, chez Haldy, sur la croupe du Jura et à une altitude d'au moins 3500 pieds au-dessus de la mer, dans une localité très froide et où il n'est pas rare de voir en hiver le thermomètre descendre à — 20° R., j'ai mesuré au milieu d'un paturage fauché, sans abri quelconque, un tilleul (*Tilia parvifolia*) en parfait état et très vigoureux. Sa circonférence était de 123 pouces et sa hauteur d'environ 80 pieds.

Un des arbres les plus remarquables du pays était sans contredit le grand ormeau de Morges. Il était planté dans le parc à l'ouest de la ville, à peu de distance du

bâtiment de l'ancien tirage, à 75 pieds du milieu de la largeur de la grande route de Berne à Genève qui passe auprès et à 412 pieds du pont de la Morges. Cet arbre magnifique, autant qu'il m'en souvient de l'espèce à petites feuilles, avait encore l'apparence d'une grande vigueur et ne portait pas des traces visibles de décrépitude. Sa grandeur lui avait procuré dans le peuple le surnom du grand Napoléon. Dans la nuit du 4 au 5 mai 1824, environ une heure après minuit, ce grand et bel arbre s'est couché sur le parc. Passant peu après à Morges on me fit l'honneur de me consulter, sur la cause probable de cet événement. J'examinai le local et la configuration de l'arbre, il me paraît aisé de trouver une explication plausible du phénomène. L'arbre était planté dans un terrain léger, très fertile, enclin à l'humidité; la grande route existant très près de lui, du côté du nord, chargée périodiquement de nouvelles couches de gravier depuis un temps immémorial, a dû former un massif presque impénétrable aux racines de l'arbre. De l'autre côté, aucun obstacle à s'étendre dans un fort bon sol. On peut ainsi admettre que dès le commencement les racines s'étendirent et prirent plus de développement du côté du sud-est, opposé à la grande route. Mais à de grosses racines correspondent de grosses branches. L'arbre avait pris un grand développement du côté du sud-est. Parvenu à un âge très avancé, ses racines furent attaquées de pourriture dans ce sol humide; arriva le moment où l'énorme poids des branches l'emporta sur la force de cohésion des racines, l'arbre dû se coucher sur le flanc.

J'extrai les renseignements ultérieurs sur cet arbre remarquable, du protocole des séances de la municipalité de Morges, dont je dois la copie à l'obligeance d'un ami.

Séance du 10 mai 1824. Après avoir rappelé une partie des détails qui précèdent, le verbal continue en ces termes: „Une inscription dans les registres du Conseil, „à la date du lundi 7 août 1541 fait mention d'une ré-

„paration à *la fontaine vers les Ormoz*; cette fontaine existant encore, on tire de cette inscription l'inférence que ces ormeaux étaient déjà alors remarquables par leur grosseur, puisqu'ils donnaient leur nom à cette fontaine.“

„Cet ormeau mesuré par un charpentier en présence d'une commission de la municipalité, se trouve avoir les dimensions ci-après, savoir : 34 pieds 3 pouces de circonférence à la naissance des branches (le pied de 3 décimètres) ; 17 pieds 7 pouces de diamètre à sa sortie de terre, mesuré sur la coupe du tronc renversé ; 12 pieds d'élévation dès la sortie de l'arbre de terre jusqu'à la naissance des branches.“

„La circonférence des cinq principales branches est indiquée ci-après : Une de 16 pieds 6 pouces ; une de 12 pieds ; une de 10 pieds ; une de 9 pieds 7 pouces ; une de 9 pieds 5 pouces. Une de ces branches soutient son épaisseur jusqu'à une trentaine de pieds et à 70 pieds d'élévation, elle a encore trois pieds de circonférence.“

„La municipalité en ordonnant la présente inscription dans ses registres a chargé sa section d'Economie rurale, de lui faire un rapport sur les moyens de tirer parti de cet arbre et en même temps d'examiner s'il n'y a pas quelque mesure à prendre pour prévenir la chute de l'autre, ou du moins pour prévenir quelque accident.“

Le second ormeau dont il est ici question existe encore aujourd'hui. Il est à 45 pieds de l'emplacement qu'occupait le premier. Il est plus petit, il a environ 24 pieds de circonférence à 4 pieds du sol. Il est plus éloigné de la grande route que ne l'était le précédent.

Autant qu'on en pouvait juger sur l'extérieur, cet arbre colossal était encore sain à l'intérieur, on put même entreprendre le dénombrement des anneaux concentriques ; mais malheureusement je n'ai pu parvenir à connaître le résultat. On ne peut se faire une idée de la masse énorme que présentait ce colosse couché sur le flanc,

lorsque placé vis-à-vis de la partie inférieure du tronc, on devait élever les yeux à trois fois la hauteur d'un homme au-dessus de la moyenne, pour en saisir l'épaisseur.

Un gros ormeau existe encore aujourd'hui au bord de la place d'armes de Lutry. L'emplacement est une esplanade au bord du lac. Le sol est léger, terrain d'alluvion avec mélange de gravier. Cet ormeau est fort ancien, il n'y a pas eu moyen de remonter à son origine. Son tronc est court, entièrement creux. Sa circonférence mesure 242 pouces suisses à 3 pieds de terre. Le tronc est fort inégal, surtout du côté du midi, où il est sillonné de profondes rainures et relevé partiellement en bosses, ou madrures. A une quinzaine de pieds, l'arbre se divise en trois grosses branches qui s'élèvent peu et dont l'épaisseur diminue tout à coup, comme si l'arbre eut été émondé autrefois. De ces trois branches partent d'autres branches de faibles dimensions qui couronnent l'arbre. La hauteur totale de celui-ci est de 40 à 45 pieds. *D. d. J.*

Literarische Notizen.

Preßler's Meßknecht betreffend. Auf die in unserem Journale, Nr. 9, August 1852, Seite 180, ergangene Aufforderung, es möchte von einem unserer Forstleute die Umrechnung der Tabelle des Meßknechtes in Dezimalmaß stattfinden, ist diese Arbeit sofort von dem Herrn Forstverwalter U. Hanslin in Rheinfelden vorgenommen worden, und die Redaktion wurde mit der Einsicht dieses verdienstlichen und sehr gut ausgeführten Werckens beehrt, welchem Hr. Hanslin noch verschiedene andere praktische Tabellen beizufügen gedachte. Da es sich nun um Veröffentlichung dieser Arbeit handelte, wollte Herr Hanslin zuerst noch die Ansicht seines ehemaligen Lehrers, des Herrn Professors Preßler in Tharand einholen, und erfuhr von demselben, daß bereits eine solche Arbeit im Drucke begriffen sei, was nun natürlich denselben bewog, von der Veröffentlichung seiner Arbeit abzustehen.